



Appel en visio à domicile

Par Sandro

Bonjour,

Je suis assistante familiale et je voulais savoir si l'on pouvait, que ce soit le juge des enfants ou la CSD, nous obliger à faire des appels en visio à notre domicile entre les parents et l'enfant confié ? N'est-ce pas une atteinte à notre vie privée ? Y a-t-il un article de loi qui le stipule ? merci par avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Vous êtes nounou chez vous et ces communications visio sont professionnelles. Donc je ne comprend pas en quoi la vie privée peut en être atteinte ?